dires tout le gouvernement de Tver, où l'épidémie régna réellement; encore y fut-elle excessivement bénigne; car dans l'espace de 51 jours qu'elle dura (du 3 novembre au 23 décembre) il n'y eut que 45 malades, mais la mortalité fut considérable; car sur ce petit nombre d'attaqués, 25 succombèrent ou 55,55 p. 100.

Du 3 novembre, à Tver, chef-lieu du gouvernement, survint un individu nouvellement arrivé de Torjok où il avait été en relation, dit-on, avec des cholériques. Bien que cette ville compte environ 25,000 âmes, bien qu'elle se trouve placée sur la grande route entre Torjok et Moskou, on ne constata pas d'autre accident. Seulement les médecins observèrent une influence particulière sur les organes de la digestion, influence qui détermina chez plusieurs personnes des symptômes cholériformes.

6° Enfin on a encore signalé un cas de choléra au commencement de décembre, à Ostachkov ville située à environ 28 lieues à l'Ouest de Torjok.

En somme, dans le gouvernement entier de Tver, qui est deux fois plus vaste que celui de Moskou, il n'y eut pendant 12 semaines (du 13 octobre au 5 janvier) que 54 malades et 31 morts, ou seulement 9 malades et 5 morts si l'on excepte ceux de la ville de Torjok.

Dans le gouvernement de Novgorod qui sépare par un espace de 65 lieues les gouvernements de Tver et de St-Pétersbourg, on n'a obs-rvé le choléra qu'à Valdai, d'abord le 30 septembre, sur deux paysans arrivant du district de Rjev où la maladie n'existait cependant pas, mais qui étaient peut-être passés par Torjok où elle régnait; puis le 3 octobre, sur deux autres individus du pays. De ces 4 malades un seul mourut.— Nous citerons encore le chef-lieu du gouvernement, Novgorod, où le 2 novembre, la femme d'un soldat présenta tous les symptômes du choléra. Elle guérit. Au reste, ici comme à Vologda, ce cas ne fut pas suivi d'autres et doit d'être considéré comme sporadique.

Ainsi le choléra fut encore moins sensible dans les cinq gouvernements dont nous venons de faire mention, que dans ceux qui entourent le gouvernement de Moskou du côté du Sud et dans lesquels nous avons vu l'épidémie déjà excessivement affaiblie.

De tout cela on peut donc conclure que du côté du nord-ouest, le choléra s'est réellement arrêté cet hiver aux environs de Moskou.

Le Docteur VARNOLLOT.

(La suite au prochain numéro.)

BULLETIN COMMERCIAL.

INTÉRIEUR.

Constantinople, 24 Juillet.

Les avis de Taganrok signalant une hausse dans le prix des blés d'exsrtion vingt jour cent et faisant craindre une forte diminution dans la récolte de cette année, tant dans cette ville que dans la Crimée, ont imprimé un mouvement de progression aux prix des céréales sur notre place, et particulièrement des blés tendres qui ont été plus recherchés egalement après l'arrivée du Lacomia à vapeur français.

D'après ce que l'on dit, la récolte des maïs en Valachie ne s'annoncerait pas aussi abondante que celle de l'année dernière.

La récolte des blés en Roumelie s'annonce sous de belles apparences et l'on dit qu'elle sera abondante cette année. Dans un mois environ, l'on saura à quoi s'en tenir.

Pendant cette décade, environ 30 à 40,000 kilos de maïs ont été achetés pour l'Angleterre, et 15 à 20,000 kilos d'orge pour la même destination. Il s'est en outre vendu 20,000 kilos de blés tors d'Azoff, et 30,000 kilos de blés tendres de Bessarabie pour la Mer Méditerranée, ainsi que 40,000 kilos d'orge pour l'Algérie.

Voici la série de nos prix :

Blés durs d'Azoff	P.	18	à 19
» » de Bessarabie	»	17	à 18
» » Roumelie	»	15	à 16
tendres de Roumélie	»	12	à 14
d'Ibraïl	»	10	à 15
Seigles	»	7	à 8
Maïs	»	10	à 11 1/2
Orges	»	6 1/2	à 7
Avoines	»	5	à 6

Les seigles et les avoines, continuent à manquer. Les orges, quoique assez abondantes, ne sont pas d'une qualité qui puisse supporter un long voyage; les existences du jour sont d'environ 50 à 60,000 kilos. Blés durs d'Azoff 100 à 110,000 kilos, de Bessarabie 30 à 40,000 kilos, de Roumélie 50 à 60,000, moitié durs et moitié tendres, d'Ibraïl 15 à 20,000 kilos. Maïs 10 à 15,000 kilos.

NAVIRES AFFRÊTÉS.

Deux anglais pour charger ici pour l'Angleterre; l'un à 9 shell. et l'autre à 8 shell. et 6 d. le quarter.

Un prussien pour charger ici pour Livourne, à 17 sous le sac.

Un grec pour charger ici pour Livourne, à 18 sous le sac.

Un suédois pour charger ici pour Anvers, semence de lin, à 1 1/2 schell. le quarter.

EXPORTATION.

OPIUM.— Il s'en est vendu une petite partie d'environ 1,200 oques, à P. 110 l'oque. Il y a sur place environ 2,500 à 3,000 oques dont on demande P. 120 l'oque. Mais comme l'on en attend beaucoup, le prix devra fléchir naturellement.

GRAINES JAUNES.— Une partie de 3,000 oques d'Angora a été vendue pour la Russie au prix de P. 20 l'oque. Il existe sur notre marché environ 20,000 oques, en qualités d'Angora et de Kiosarch. Une partie de graines de Skilip d'environ 1,000 oques a obtenu P. 12 l'oque; mais on n'offre pas plus de P. 10, maintenant pour environ 4,000 oques existant sur place.

FILTRS.—Une vente de 120 balles de l'ancienne récolte a eu lieu au prix de P. 12 l'oque franco à bord. Il y a sur place, environ 600 balles de l'ancienne récolte et une centaine de balles de la nouvelle. Les détenteurs de ce lainage ne veulent pas vendre à ce prix qui leur laisse de la perte; mais d'un autre côté les acheteurs manquent.

GALLES.— Notre dépôt est d'environ 8,000 oques; une vente de 3,000 oques, noires et vertes a eu lieu à P. 1 1/2 l'oque.

SOIE DE BROUSSE — Cet article est délaissé et sans demande aucune, les existences sur place s'élèvent à environ 6,000. toffes en diverses qualités. Les soies de la nouvelle récolte sont pas encore paru. Les soies de Perse sont dans la même catégorie; il y a environ 400 balles sur place. Chaque balle est de 27 oques.

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.
18 JUILLET 1848.

Londres	110
Marseille	172

CHANGES DE SMYRNE.
21 JUILLET 1848.

Londres	114 1/2, 115
Marseille	177 »
Constantinople	3 1/4 0/0 c. a.

MOUVEMENT DU PORT.
BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 21 juillet.

MARSEILLE. Bateau à vapeur français de la compagnie ROSTAND, *Bosphore*, c. J. B. Arnaud, avec marchand. diverses, groups et passagers.

Du 22 juillet.

MARSEILLE. Bateau à vapeur du gouv. franç. *Lyrnesse*, cap. Allegre, avec marchandises div. groups et passagers.

DARDANELLES. Bateau à vapeur autrichien, *Vienne*, cap. G. Knifitz, avec marchandises div., groups et passagers.

TRÉBISONDE, Bateau à vapeur ottom., *Vascitoi-Tolpatet*, cap. G. Clician, avec march. div. groups et passagers.

Du 23 juillet.

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Orientc*, cap. M. Ballovich, avec marchand. diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 19 juillet.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur autr. *Austria*, cap. G. Bianchi, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 20 juillet.

DARDANELLES. Bateau à vapeur autr. *Vienna*, c. Knifitz, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 21 juillet.

TRÉBISONDE. Pyroscaphe angl. *Osmanly*, c. pitaine E. Matason, avec marchandises diverses, groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur angl. *Erin*, cap. T. L. Russell, avec marchandises diverses, groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.
ARRIVÉES du 17 juillet.

ODESSA. Br. angl. *Harrey*, c. T. Rae, charge de graine de lin, à ordre; trois-mâts russe, *Mentor*, c. Fomen, charge de blé, à ordre.

TAGANROK. Br. grec, *Omoniamenos Adelfi*, c. N. Papas, charge de blé, à ordre; br. grec, *Amalia*, c. Y. Cimopioti, charge de blé, à ordre; br. grec, *Orea Ellas*, c. S. Mexi, charge de blé, à ordre.

MARIANOPOLIS Br. autr. Terrida, c. G. Tomiaza, charge de ravisons, à ordre; br. sarde *Unionia*, c. G. Covassa, charge de blé, à ordre.

GALATZ. Br. grec, *Cali-Tihi*, c. V. Mitropulo, chargé de seigle à ordre.

Du 18 juillet.

ODESSA. Trois-mâts sarde, *Buon Giuseppe*, c. A. Questa, charge de blé, à ordre.

TAGANROK. Br. grec, *Themistoclie*, cap. C. Lazzaro, charge de blé, à ordre; sch. dan., *Agnès*, cap S. Poulsen, charge de de ravissons, à ordre.

GALATZ. Sch. angl. *Martha Ellen*, c. T. Yeoman, charge de maïs, à ordre.

BALGIK. Br. grec, *Evanghelistria*, c. T. Caleris, charge de blé, à ordre.

TAGANROK. Br. grec, *Nicolas*, c. P. Camarinos, c. G. Vassiliotis, charge de blé, à ordre.

Du 19 juillet.

MALTE. Trois-mâts russe, *Xenofonte*, c. Y. Zaccaroff, en lest, adressé à M. Zaccaroff.

ODESSA. Br. grec, *Leonidas*, c. G. Yoanu, charge de seigle, à ordre.

TAGANROK. Br. grec, *Mentor*, c. N. Orioff, chargé de blé, à ordre.

IBRAILA. Br. grec, *Efthia*, c. L. Nenga, charge de suif, à ordre.

Du 20 juillet.

GENES. Br. sarde, *Soileeito*, c. L. Cafferro, en lest, à ordre; br. sarde, *Aroff*, c. A. Anjola, en lest, à ordre; br. sardé, *Italiano*, c. G. Vigoale, adressé à MM. Pedemonte et Dodero.

ITHAQUE. Br. ion. *A. Demetrios*, c. S. Siero, charge d'huile, à ordre.

ODESSA. Trois-mâts angl. *Castor*, c. F. Azzopardi, charge de blé, adressé à M. Fottio.

KERTCH. Br angl. *Woodman*, c. D. Farrk, charge de graine de lin, à ordre.

TAGANROK. Br russe, *Loxandra*, c. A. Athanasiadis, chargé de blé, adressé à M. Zaccaroff; br. ion. *A. Nicolaos*, c. Y. Travlo, chargé de blé, à ordre; br. angl. *Lydia*, c. T. Gray, chargé de graine de lin, adressé à M. Rall.

MARIANOPOLIS. Br. grec, *Hamitas*, c. Y. Caloyani chargé de blé, à ordre.

IBRAILA. Br. grec, *Hariclia*, c. C. Lessimos, charge de blé, à ordre; br. grec, *A. Nicolaos*, c. Y. Simoris, charge de maïs, à ordre; br. angl. *Bennant*, c. T. Eliot, charge de maïs, à ordre; br. grec, *Y. Théologhos*, c. M. C. Caramo, charge de maïs, à ordre; br. grec, *A. Pandeleimon*, c. E. Adurico, charge de maïs, à ordre; br. grec, *Cali Elpis*, c. A. Castriotí, charge de blé, adressé à M. Caravassili; br. grec, *A. Costandinos*, c. Y. Moratilis, charge de blé, à ordre; sch. angl. *James*, c. T. Stolle, chargé de maïs, à ordre.

VARNA. Br. grec, *Armonia*, c. Y. P. Peziotis, chargé de blé, à ordre.

Du 21 juillet.

LIVERPOOL. Sch. angl. *Pomona*, c. S. Brigg, charge de div. march. à ordre.

GENES. Sch. angl. *Queen Esther*, c. E. Anthony, en lest, à ordre.

ODESSA. Trois-mâts angl. *Harriet*, c. A. Gloark, chargé de blé, à ordre.

BERDIANSKA. Trois-mâts russe, *Antenore*, c. G. Milievich, charge de blé, adressé à M. Zino.

MARIANOPOLIS. Br. franç. *Jules*, c. T. Casol, chargé de graine de lin, à ordre.

TAGANROK. Br. angl. *Prowrse*, c. J. Crutwell, charge de graine de lin, à ordre; trois-mâts grec, *A. Nicolaos*, c. P. Catzulis, charge de blé, adressé à M. Chrissoveloni.

IBRAILA. Br. sarde, *Tigre*, c. S. Passano, charge de maïs, adressé à M. Berzolese.

VARNA. Br. russe, *Elisabetta*, c. G. Epifani, charge de blé, adressé à M. Caravassili.

SINOPE. Br. grec, *Evanghelistria*, c. A. Pipinos, charge de bois de constr. à ordre.

Du 22 juillet.

GENES. Br. sarde, *Costante*, c. P. Mortala, en lest, adressé à M. Berzolese.

LIVOURNE. Br. russe, *Gustavo*, c. G. Vidovich, charge de graine de lin, adressé à M. Vanlennep

CHIO. Br. grec, *Amalia*, C. Andra, en lest, adressé à M. Dhimitriadhi.

SMYRNE. Trois-mâts autr. *Circassiano*, c. Vodanovich, chargé de div. march. adressé à M. Zinno.

ODESSA. Trois-mâts *Fotini*, c. Y. Tembakis, charge de blé, à ordre; trois-mâts russe, *Hago*, c. G. Lunellblad, chargé de blé, à ordre; trois-mâts angl. *Fayrrs*, c. W. Wattson, charge de blé, à ordre.

BERDIANSKA. Br. angl. *Sauvone*, c. E. Chetinin, charge de blé, adressé à M. Eignaud.

IBRAILA. Trois-mâts angl. *Leona*, c. M. Jean, chargé d'orge, à ordre.

SINOPE, Br. grec, *Gatinco*, c. D. Boyadjis, charge de bois de const.

DÉPARTS du 18 juillet.

MARSEILLE. Br. russe, *Alessandro*, c. E. Yorgilios, charge de blé.

GÊNES. Trois-mâts sarde, *Buon-Giuseppe*, c. S. Questa, charge de blé.

MALTE. Br. russe, *Nicolaos I*, c. A. Manopoli, chargé de blé; br. grec, *Possidhon*, c. D. Congeris, chargé de blé.

PYRÉE. Br. grec, *Eufrosina*, c. P. Barbucas, en lest.

SANTORIN. Br. russe, *A. Haralambos*, c. A. Deimesi, en lest.

Du 19 juillet.

LIVOURNE. Br. sarde, *Fortunato*, c. G. B. Zino, chargé de maïs.

Du 20 juillet.

FALMOUTH. Sch. angl. *Martha Ellen*, c. T. Leman, en lest; br. angl. *Levant*, c. P. S. Elliot, charge de maïs; br. angl. *Elizabeth*, c. M. Bevan, charge de maïs.

LIVOURNE. Br. russe, *Eugenio*, c. P. Tataro, charge de blé; br. grec, *Evangheliattria*, c. Z. Dhimitrai, charge de maïs.

SYRA. Br. grec, *A. Trias*, c. Y. Brahnos, en lest.

DANUBE. Br. russe, *Prodromos*, c. D. Ruvas, charge de sel.

TRÉBISONDE. Br. russe, *P. Cathara*, c. Y. Alevras, charge de sel.

Du 21 juillet.

FALMOUTH. Br. angl. *Lydia*, c. T. Gray, chargé de graine de lin; trois-mâts angl. *Harriet*, c. A. Gloak, chargé de blé; br. angl. *Promise*, c. J. Crutwell, chargé de graine de lin.

MER-NOIRE. Br. grec, *Eractis*, c. Y. Emiris, en lest.

Du 22 juillet.

FALMOUTH. Br. angl. *Hope*, c. R. Headerson, chargé de maïs.

GÊNES. Br. nap. *S. Antonio*, c. G. Scoito, charge de div. march.

MALTE. Br. grec, *Cali Elpis*, c. A. Castriotí, charge de blé.

ISMAIL. Br. russe, *Masilogu*, c. K. Tripanoglo, en lest.

VARNA. Br. sarde, *Italiano*, c. G. Vignale, en lest.

ANNONCES.

GUÉRISON PROMPTE ET CERTAINE DES

MALADIES SECRÈTES.

SOLUTION SPÉCIFIQUE DE COPAHU DU DOCTEUR FRANCK.

Ce spécifique universellement adopté, est recommandé par les membres du Collège Royal de Chirurgie de Londres, et plusieurs autres professeurs distingués de la Faculté de Médecine qui le considèrent comme le seul remède capable de guérir les maladies contre lesquelles il en serait fait un prompt usage.

Le propriétaire de ce médicament, l'ayant lui-même administré avec un égal et constant succès pendant huit ans, a sollicité qu'il en fût fait un essai dans les principaux hôpitaux de la métropole et il a eu la satisfaction de voir qu'après des essais plusieurs fois répétés, il a été trouvé le remède le plus digne d'être recommandé. A la demande du docteur Franck, de nombreux certificats lui ont été délivrés et sa découverte a été reconnue pour une excellente préparation et une addition importante aux médecines déjà adoptées par la Faculté.

Se trouve chez M. Edouard Ottoni, à Péra.

CAISSE PATERNELLE.
ASSOCIATION MUTUELLE SUR LA VIE
AUTORISÉE PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPITAL DE GARANTIE :
DEUX MILLIONS.

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES
AU 30 SEPTEMBRE 1847:
SOIXANTE HUIT MILLIONS.

L'administration est représentée à Constantinople, par M. MAURICE FREDERICI, agent général pour les états du Levant.

Le but de l'institution de la caisse paternelle peut se résumer en ces termes :

Formation d'associations pour le versement en commun de fonds qui, placés productivement, en temps en toutes sur l'état, et augmentés des intérêts qu'ils ont produits sont partagés, à époque ou aux époques déterminées par le contrat d'assurance, entre les assurés survivans ou les personnes qui ont souscrit sur leur tête, lesquelles profitent ainsi des parts afferentes aux assurés décédés.

Le dividende à exprimer dépend :

1o Du chiffre du capital versé, combiné avec les époques des versemens et les chances de mortalité qu'on a courues.

2o De la durée de l'engagement.

3o De l'importance des sommes acquises aux survivans par les décès de cossurés.

Ainsi le sort de chaque intéressé peut s'élever à plus du décuple du montant de sa mise, sans que jamais, hors le cas de mort, on soit exposé à perdre le capital versé. Il y a de plus certitude de recevoir les intérêts capitalisés de 6 mois, en 6 mois à moins d'insuffisance entraînant la déchéance prévue par les Statuts.

Le caisse paternelle a fortmé trois modes d'association, savoir :

1o L'association dotale, pour les enfans qui ne sont pas âgés de plus de dix ans. La durée de ce mode d'association est de 21 ans à partir de l'année de la naissance. Tous ceux des enfans assurés qui sont nés dans la même année sont partie de la même association. Les fonds et intérêts sont, après l'expiration de la 21 année, partagés entre les seuls enfans survivans ou les personnes qui ont souscrit sur leurs têtes.

Il est impossible d'exprimer à l'avance les bénéfices à retirer; mais en calcule, d'après les probabilités des chances de la vie, qu'un père qui verserait 100 francs par an, pourrait espérer d'offrir à son enfant, au bout des 21 ans, une dot de dix mille francs avec possibilité d'arriver jusqu'à vingt mille francs.

2o L'association générale, à laquelle prennent part les personnes de tout âge et de tout sexe. Le temps de l'engagement et le montant de la mise sont facultatifs; toutefois on ne peut s'engager pour moins de 5 ans ni payer moins de cent francs. Le partage des fonds et intérêts a lieu à l'époque fixée par le contrat. Le bénéfice à espérer est de 2 à 10 fois la mise.

3o L'association des rentes progressives; c'est une association établie sur les mêmes bases que l'association générale, à cette seule différence que les sociétaires recevront chaque année les intérêts de leurs mises. Les fonds provenant des mises des assurés décédés peuvent être également reportés de 6 mois en 6 mois entreles ayant droit survivans; on ne peut souscrire dans cette association pour moins de 5 ans ni payer moins de 200 fr.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les mises sociales sont fournies en un seul versement ou en versemens annuels.

On peut souscrire, soit sur sa propre tête et à son profit, soit sur la tête et au profit d'un tiers. — On ne peut retirer son capital avant le terme fixé par le contrat.

La caisse paternelle est placée sous la surveillance immédiate d'un conseil de censeur nommé par le gouvernement français.

Les fonds versés sont immédiatement convertis en rente sur l'état dont les titres sont rédigés de telle sorte que l'administration ne puisse en disposer avant l'époque fixée pour la liquidation de chaque association.

Droit de directions. Le souscripteur en signant sa police verse une fois pour toutes un droit de 5 p. 0/0 sur la totalité de la mise.

Les personnes établies en quelqu'autre ville que se soit des états du Levant, peuvent souscrire aux diverses associations formées par la caisse Paternelle, en envoyant leurs propositions à ce du leur correspondans à Constantinople, ainsi que l'acte de naissance de l'assuré, légalisé par une autorité française.

A VENDRE,
Un beau BILLARD neuf de Paris.
Un beau PIANO HARMONIUM neuf de Paris.
Chez M. Giovanni, rue de Péra, en face de la poste russe.

POLVERE DI MALAYA.
DENTRIFICO INDIANO.

Per pulire, conservare ed abbellire i denti e le gengive; per preservarli e guarirli dalle diverse malattie cui van soggette, come il mal di denti, lo scorbuto, il tartaro, etc.

Les dents sont le miroir de la santé.— La polvere di che parlasmo, è buona per la toletta et nel medesimo tempo è utile et di certo effetto, perchè fa bianchi i denti e rende le gengive sane, rosse et unite. Facendone continuo uso, conservansi i denti in ottimo stato fino agli ultimi istanti della vita. Essa fortifica lo smalto ed impedisce che si formi il così detto *tartaro*, ed anche quando lo smalto è stato offeso dall'uso di qualche cariva polvere o da qualunque altra causa, essa lo rinnova in maniera incredibile per quelli che non ne han per nulla veduta o provata la virtù. Essa scioglie lentamente, ma con certezza di riuscita, il tartaro cui la negligenza ha lasciato formare, fa scomparire dai denti le righe nere che son ostacolo alla bellezza; trattiene il tarlo de' denti guasti in parte, conserva, pulisce ed abbella i sani, e rende nullo il bisogno di ricorrere ad un dentista, le cui operazioni, sovente volte, son seguite da effetti spiacevolissimi. Di alla bocca un profumo delicioso, ed alle gengive, quel vitheroso cindicante una fiorida salute. In una parola, coloro fa ottenere uno constanta di questa polvere, col modo indicato, non avran mai male ai denti, e le loro dentature conserveranno uguale, forte, bianca e sana in fino alla età la più avanzata.

La Polvere di Malaya altre che netta, è astringente, antiputrida, odorifera in grado grado, stomatica, di gusto soave, et si inoffensiva, che il contento in non scarsa non sarebbe di alcun nocumento a chi lo trangugiasse.

Dépôt à Péra à Constantinople, à la Pharmacie de M. Ant. Calleja.

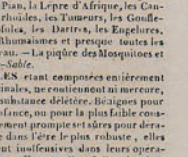

ONGUENT ET PILULFS D'HOLLOWAY.

CET ONGUENT extraordinaire guérit les plaies et les Ulcères les plus dangereux, les Maux de Jambes, les Maux du Sein, les Maux de Gorges le Claugo-foot, le Pian, la Lèpre d'Afrique, les Cancers, les Hemorrhoïdes, les Tumeurs, les Gonflements, les Scrofules, les Dartres, les Engelures, la Goutte, les Rhumatismes et presque toutes les maladies de la peau. — La piqûre des Mosquitoes et des *Moucher-de-Sable*.

LES PILULES étant composées entièrement d'Herbes Medicinales, ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance délétère. Bénignes pour la plus tendre enfance, ou pour la plus faible constitution, et également prompte et sûres pour déraciner la maladie dans l'être le plus robuste, elles sont parfaitement insoffensives dans leurs operations et dans leurs effets, *tandis qu'elles cherchent et qu'elles emportent les maladies de toutes espèces à quelque degré qu'elles soient arrivées*, quelque anciennes et quelques cruaciaiés qu'elles puissent être.

Les Fièvres intermittentes	L'Asthme
Les Taches sur la peau	Les Fièvres Bilieuses
La Bile	Les Coliques
L'Erysipèle	Les dérèglements des femmes
Les Fièvres de toutes espèces	La Goutte
Les maux de Tête	Les Maladies du Foie
Le Lumbago, dit mous de Reins	Les Hémorrhoïdes
	Les Rhumatismes
La Retention d'Urine	Les Scrofules.
Le Pierre ou la Gravelle	Le Tic-Douloureux
Les Tumeurs	Les Ulcères
Vers de toutes espèces	Les Maladies Vénér.

Les Pilules et l'Onguent se trouvent chez M. A. STAMPA, Galata, Constantinople.
Edouard OTTONI, pharmacien à Péra.

AU BAZAR PARISIEN, Grande Rue de Péra Ancien MAGASIN GRACIE.

VINS ET LIQUEURS.
TRÈS BONNES QUALITÉS.

Chateau Margot	P. 20	Madère	P. 20	Absinthe	P. 20
Chateau Lafitte	» 25	Joahnnisberg	» 50	Curaçao	» 20
St-Emilion	» 10	Aï Mousseux	» 25	Crème de Framboise	» 20
Haut-Sauterne	» 15	Rhum	» 20	Id. Menthe	» 20
St-Julien Cabaux	» 15	Cognac	» 15	Id. Noyau	» 20
Beaune	» 15	Wermouth	» 20	Id. Moka	» 20
Pomard	» 20	Anisette de Bordeaux	» 20	Id. Moka	» 20
Xeres	» 20	Kirsch-Waser	» 20		

SUR LES INFIRMITÉS SECRÈTES
DE LA JEUNESSE ET DE L'AGE MUR,
PUBLIÉ CE JOUR,
ILLUSTRÉ PAR VINGT CINQ GRAVURES COLORIÉES,
SOUS ENVELOPPE CACHETÉE;
PRIX : 5 FRANCS.
Self-Preservation.

Traité médical concernant la vie conjugale, et les infirmités et dérèglements de la jeunesse et de l'âge mûr, dont ordinairement l'on est atteint de bonne heure, et qui tendent à détruire la force physique et mentale, ainsi que tous les attributs de la virilité, orné de vingt-neuf gravures colorriées, d'anatomie, de physiologie et des maladies des organes; exposant leurs diverses structures, usages et fonctions, et démontrant le tort qu'exercent sur eux les excès des dérèglements. Avec des observations pratiques pour le traitement des affections nerveuses, des faiblesses provenant de localité et de la constitution, des maladies syphilitiques et de resserrement, par SAMUEL MAUNDER, chirurgien consultant, 9, Bedford-Street, bedford-Square, London. Membre matriculaire de l'université d'Edimbourg, membre honoraire de la Société médicale des hôpitaux de Londres, licencié du collège des pharmaciens de Londres.

Cet ouvrage a, sur tous les autres traités concernant ce sujet, l'avantage d'être la production d'un membre dûment reconnu par le faculté médicale et ayant reçu une éducation régulière dans la science, et acquis une très grande expérience dans le traitement des maladies résultant de secrètes habitudes et de dérèglements cachés, dont le traitement exige tant de confiance, de circonspection et de savoir.

L'ouvrage se vend chez M. ANT. CALLEJA, pharmacien à Péra.

ANNONCES FRANÇAISES.

Toutes les marchandises et tous les produits de l'industrie française se trouvent chez M. CHAYZAUXRUF aîné, rue Richer, N° 6, à Paris; et au GRAND BAZAR PARISIEN, Grande rue de Péra.

LE CONGÉLATEUR,
GLACIÈRE DES FAMILLES
(admise à l'exposition de 1844.)

Appareil pour faire de la glace en tous lieux, en tout temps, quel que soit le degré de la température; *approuvé par l'Institut Académie Royale des Sciences*, propriété VILLEREUVE et Cie, Galerie de Valois, Palais Royal à Paris.

En 15 et 35 minutes on peut, au moyen de cet appareil, se procurer de la glace, glacer des crèmes, sorbets, etc., et frapper le champagne. L'opération est très peu coûteuse et d'une très grande simplicité.

On peut voir ces appareils au GRAND BAZAR PARISIEN, à Péra, où il y en a en vente.

REMÈDE VÉGÉTAL
DE HOGG.

Moyen infaillible, prompt et peu coûteux, de guérir toutes les *Maladies secrètes, nouvelles ou chroniques des voies urinaires*, chez les hommes et chez les femmes, telles qu'*écoulements Gonorrhées, Flours blanches*, etc., etc. *Ce Remède* entièrement composé de *Végétaux ayant la forme d'une décoction facile à prendre*, contient même aux estomacs les plus délicats; il est employé de préférence et avec un succès merveilleux en *Angleterre* et en *France* par les médecins les plus célèbres et dans les hôpitaux.

Se vend en Boîtes chez Roberts pharmacien anglais, 25, place Vendôme, à Paris; et dans les principales villes de l'Europe, une seule boîte suffit pour les cas ordinaires. Prix, 5 fr. la boîte.

Dépôt : à Constantinople, au Grand Bazar Parisien; à Alexandrie (Egypte), chez Barbet; à Smyrne, chez Fabbrigi; à Beyrout, chez Lauretta.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE,
ECHO DE L'ORIENT,
PAPIER DE LA FABRIQUE DE SMYRNE.